

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pamandzi, le 19 juillet 2022

## Les baleines à bosse sont arrivées !



Baleine à bosse en surface, accompagnée de dauphins.  
© Julien Wickel / Lagonia

La semaine dernière, les premières baleines à bosse de l'année ont été observées à Mayotte. De nombreux curieux se sont déjà élancés à la recherche de ces animaux majestueux. Pour faire de cette rencontre un véritable moment de respect, le Parc naturel marin de Mayotte vous rappelle la réglementation à appliquer.

En suivant cette réglementation, vous favoriserez la conciliation entre les loisirs de l'Homme et l'accomplissement par les baleines d'une étape majeure de leur cycle de vie.

### Un retour attendu

Depuis le début de l'hiver austral, les regards sont tournés vers le lagon. Tout le monde attend avec impatience l'arrivée des baleines à bosse. Pouvant être abondantes entre fin août et début septembre, les premières peuvent être observées dès le mois de mai. L'année dernière, les géantes des mers se sont fait attendre avec une première observation confirmée début août... Mais la semaine dernière, les premières baleines à bosse de l'année ont été observées !

Certaines années, les baleines sont venues en grand nombre dans les eaux de Mayotte, et à d'autres saisons, seuls quelques individus ont été vus durant toute la période. **Observer ces voyageuses n'est donc jamais garanti.** Toutefois, nombreux sont ceux qui tentent de les trouver pour avoir la chance d'observer un souffle, une nageoire, un saut...

### Une chance à préserver

A Mayotte, le *whale-watching\**, bénéficie de conditions d'observation particulièrement favorables. Dans la mesure où il est précautionneusement encadré, il contribue au développement économique local et participe à la sensibilisation de la population à l'environnement marin.

Si les baleines à bosse choisissent les eaux de Mayotte, c'est parce que le lagon propose des conditions très propices pour leur reproduction. Après la période de nourrissage dans les eaux froides et riches en krill de l'Antarctique, les baleines se rendent, durant l'hiver austral, dans nos eaux plus chaudes pour **s'accoupler, mettre bas, se reposer et élever leurs petits.** Durant cette période elles ne se nourrissent pas et vivent donc sur leurs réserves, ce qui les rend vulnérables.

\*Activité d'observation des mammifères marins

### Le saviez-vous ?

Les couples mère-baleineau ont particulièrement besoin de quiétude : l'allaitement du petit par sa mère doit être fréquent et conséquent car il conditionne **les forces du baleineau** pour suivre la migration vers les eaux plus nourrissantes de l'Antarctique.

## L'approche réglementaire des baleines à bosse

Depuis 2021, une nouvelle loi nationale s'applique à toutes les aires marines protégées donc au sein du Parc naturel marin. Pour rappel, celui-ci comprend toutes les eaux mahoraises, c'est-à-dire le lagon, les eaux territoriales et l'ensemble de la zone économique exclusive délimitée autour de Mayotte. Il couvre une superficie de 69 000 km<sup>2</sup> ! Cette loi encadre la manière d'approcher les mammifères marins comme les baleines en interdisant la perturbation intentionnelle (comprenant la poursuite et le harcèlement), afin de les protéger tout en privilégiant la pérennité de l'activité d'observation.

Observer une baleine dans son milieu naturel est un moment inoubliable ! Mais la migration des baleines à bosse dans les eaux mahoraises étant un moment essentiel de leur cycle de vie, il est primordial de limiter notre dérangement de ces animaux en appliquant des règles simples :

✓ L'approche des mammifères marins est **interdite à moins de 100 m** ;

✓ **2 navires maximum** sont autorisés dans la zone des 300m ;

✓ La vitesse est **limitée à 5 nœuds** dans la zone des 300m ;

✓ L'approche est **interdite par l'avant et par l'arrière** des mammifères marins.

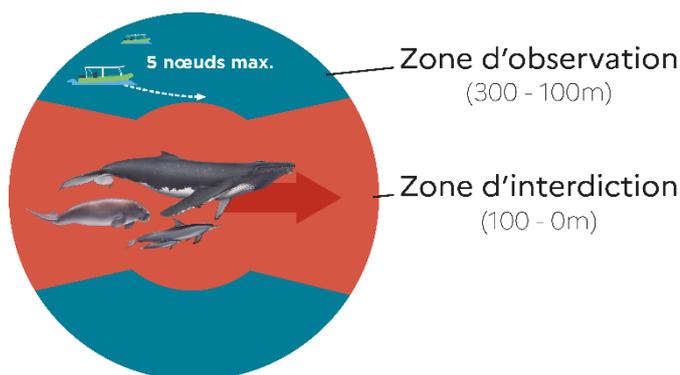


Schéma d'approche des mammifères marins dans les aires marines protégées (comme le Parc naturel marin de Mayotte)

## Pour faire une observation encore plus belle

Pour pouvoir être dans le respect de la réglementation, le Parc vous propose un pas à pas à suivre pour la bonne observation des mammifères marins dans nos eaux.

Lorsque j'aperçois des mammifères marins, je prends d'abord le temps d'observer la situation. Si la situation le permet, je peux tenter une bonne approche en respectant certaines consignes :

1. Si **2 bateaux** sont dans la zone d'observation, je me place du même côté qu'eux et **patiente à plus de 300m**.
2. En entrant dans la zone d'observation, j'avance calmement vers les animaux à une vitesse maximale de **5 nœuds**, par les **3/4 arrière**, jamais par l'arrière ou de face.
3. Arrivé à **100 m des animaux**, je ne vais pas plus près. Je peux les suivre **parallèlement** à leur trajectoire sans dépasser la vitesse autorisée et jusqu'à 30 minutes.

4. **Si les mammifères viennent vers moi**, je débraye mon moteur le temps de l'observation pour leur sécurité. **S'ils ne viennent pas**, ils n'ont pas envie d'être dérangés donc j'abandonne mon observation !
5. Je reste à bord de mon bateau et **ne me mets pas à l'eau** car je risquerais de les déranger et les faire fuir.
6. A la fin de mon observation, **je m'éloigne calmement** des animaux sans leur barrer la route.

#### Pour avoir l'info dans la poche

Retrouvez toutes les informations de la réglementation en vigueur, le pas à pas de la bonne approche des mammifères marins, ainsi que d'autres informations utiles sur le sujet avec un mini-guide pratique en téléchargement libre sur le site du Parc.



### Le plaisir au service de la science



La nageoire caudale des baleines à bosse, une véritable carte d'identité.  
© Y.Stephan / Mayotte Découverte

Le réseau de sciences participatives TsiÔno, qui collecte des données sur les espèces marines remarquables de Mayotte, récupère les observations de baleines à bosse faites par le public pour tenter d'estimer le nombre d'individus qui passent chaque année, et les zones du lagon les plus fréquentées.

Pour aller plus loin, le réseau essaye également de référencer chaque individu, reconnaissable grâce à la forme de la nageoire dorsale et la pigmentation de la face ventrale de la nageoire caudale (voir photos), pour savoir si certains sont présents d'une année à l'autre.

Vous souhaitez participer à la science sur les mammifères marins de Mayotte ? **Partagez vos observations et vos photos sur le site internet [tsiono.fr](http://tsiono.fr) ou via l'application mobile TsiÔno**, disponible sur Android ou iOS.